



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

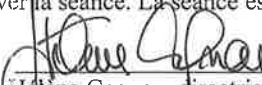
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 1^{er} mai 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET CONSTAT DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Nomination du pro-maire pour la période de mai à novembre 2023
 - 3.2 Entente intermunicipale de services d'écocentre
 - 3.3 Cession en emphytéose du terrain de la ressourcerie
 - 3.4 PAFSSPA - Adjudication pour l'infographie – conception – impression des cartes de sentiers
 - 3.5 PAFSSPA – Intégration de la cartographie des sentiers sur une application WEB et GPS
 - 3.6 FCM - Adjudication audits de bâtiments en gestion des actifs
 - 3.7 PRIMADA – Adjudication à Aménagement Grenon pour le salon extérieur
 - 3.8 PRIMADA–Adjudication à Voile Ombrage Québec pour le salon extérieur
 - 3.9 Autorisation de l'augmentation de la marge de crédit
 - 3.9 TECQ-2019-2023 – Dépôt de programmation
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du lot 6 392 857
 - 4.3 Règlement 328-2023 modifiant le Règlement de zonage 268-2015 relativement aux distances minimales pour un site d'extraction et autres objets divers
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Aide financière pour la FADOQ
 - 5.2 Aide financière pour le Chalet des loisirs
 - 5.3 Demande de commandite pour les Fêtes du 75^e anniversaire de Saint-David-de-Falardeau
6. **INVITATION**
 - 6.1 Invitation Chevaliers de Colomb de Saint-Ambroise
7. **RAPPORT DES COMITÉS**



N° de résolution
ou annotation

R-2023-05-93

R-2023-05-94

R-2023-05-95

R-2023-05-96

R-2023-05-97

R-2023-05-98

Formules d'Affaires CCL (418) 869-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
- 9.1 Mois de la sensibilisation de la sclérose en plaque
- 9.2 Lettre des Forestiers de La Baie
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 1- Dérogation mineure du 180 Sentier Fortin
- 2- Embauche d'une inspectrice en bâtiment

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. RÉOLUTIONS

3.1 NOMINATION DU PRO-MAIRE POUR LA PÉRIODE DE MAI À NOVEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Jean-Guy Waltzing comme pro-maire pour la période de mai 2023 à novembre 2023.

3.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES D'ÉCOCENTRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, monsieur Pierre Deslauriers, à signer pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis le protocole d'entente intermunicipale pour les services d'écocentre avec la MRC Fjord-du-Saguenay.

3.3 CESSION EN EMPHYTÉOSE DU TERRAIN DE LA RESSOURCERIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, monsieur Pierre Deslauriers, à signer la cession en emphytéose du terrain de la ressource avec la MRC Fjord-du-Saguenay pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

3.4 PAFSSPA – ADJUDICATION POUR L'INFOGRAPHIE – CONCEPTION – IMPRESSION DES CARTES DE SENTIERS

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'infographie, la conception et l'impression des cartes de sentiers.

Voici les résultats des soumissions reçues :

Entreprises	Prix plus les taxes
POMME F	16 150 \$
IMAGIN	2 320 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Imagin;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Imagin.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Il est de plus résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision

3.5 PAFSSPA – ADJUDICATION POUR L'INTÉGRATION DE LA CARTOGRAPHIE DES SENTIERS SUR UNE APPLICATION WEB ET GPS

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'intégration de la cartographie des sentiers sur une application WEB et GPS.

Nous avons reçu seulement une soumission.

Entreprise	Prix plus les taxes
MAPGEARS	398 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;
Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise MAPGEARS;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise MAPGEARS.

Il est de plus résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.6 FCM – ADJUDICATION AUDITS DE BÂTIMENTS EN GESTION DES ACTIFS

Considérant la subvention de 50 000 \$ obtenue dans le cadre du programme des actifs municipaux;

Considérant la demande de proposition de service préparée par la MRC Fjord-du-Saguenay pour le groupe constitué des municipalités de Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, Petit Saguenay et Ferland-et-Boilleau;

Voici le résultat des soumissions reçues :

Consultant	GID Experts	Planifika	TB Maestro
Total contrat	34 282,35 \$	61 297,00 \$	91 250,00 \$
Ferland-et-Boilleau	3 418,30 \$	10 360,00 \$	15 250,00 \$
Saint-Félix-d'Otis	13 465,55 \$	25 148,00 \$	30 250,00 \$
Rivière-Éternité	6 067,00 \$	8 696,00 \$	17 750,00 \$
Petit-Saguenay	11 331,50 \$	17 093,00 \$	28 000,00 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues ont été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise GID Experts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à GID Experts au montant de 13 465,55 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.7 PRIMADA ADJUDICATION À AMÉNAGEMENT GRENON POUR LE SALON EXTÉRIEUR

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'aménagement d'un salon extérieur.

Nous avons reçu seulement une soumission.

Entreprise	Prix plus les taxes
Aménagement Grenon	85 082,77 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;
Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Aménagement Grenon;



N° de résolution
ou annotation

R-2023-05-102

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Aménagement Grenon.

Il est de plus résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.8 PRIMADA – ADJUDICATION À VOILE OMBRAGE QUÉBEC POUR LE SALON EXTÉRIEUR

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'installation de toiles pour le salon extérieur;

Voici le résultat des soumissions reçues :

Entreprises	Prix plus les taxes
Techsport	127 661,34 \$
Voile ombrage Québec	56 640,00 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Voile ombrage Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Voile ombrage Québec.

Il est de plus résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

R-2023-05-103

3.9 AUTORISATION DE L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis possède un compte à la Caisse Desjardins La Baie - Bas-Saguenay;

Considérant que la marge de crédit actuelle est de 300 000 \$;

Considérant que le conseil souhaite augmenter la marge de crédit d'un montant supplémentaire de 200 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise et approuve une marge de crédit pour un montant total de 500 000 \$;

Il est de plus résolu que le conseil autorise le maire, Pierre Deslauriers, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

R-2023-05-104

3.10 TECQ 2019-2023 – DÉPÔT DE PROGRAMMATION

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-104IMP



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution
ou annotation

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 03 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois d'avril 2023, 25 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 1 046 800,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
5	Bâtiment /équipement complémentaire	742 000,00 \$	260,00 \$
1	Bâtiment principal agricole	3 500,00 \$	50,00 \$
1	Changement d'usage	30 000,00 \$	10,00 \$
3	Certificat d'occupation	0,00 \$	30,00 \$
1	Excavation, remblais	10 000,00 \$	30,00 \$
1	Intervention touchant les rives et littoral	800,00 \$	20,00 \$
9	Réparation, rénovation	210 500,00 \$	290,00 \$
3	Transformation, agrandissement	50 000,00 \$	75,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	40,00 \$
25	TOTAL	1 046 800,00 \$	805,00 \$

4.2 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 6 392 857

La dérogation mineure demandée vise à abaisser la marge de recul avant de trois (3) mètres, à permettre la construction d'un bâtiment principal dont la façade formera un angle de plus ou moins 90 degrés par rapport à la ligne de rue et à permettre la construction d'un bâtiment d'une superficie de 11,88 mètres carrés.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

4.3 RÈGLEMENT 328-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 268-2015 RELATIVEMENT AUX DISTANCES MINIMALES POUR UN SITE D'EXTRACTION ET AUTRES OBJETS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 268-2015 de Saint-Félix-d'Otis est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

CONSIDÉRANT QUE le Site de la Nouvelle-France, situé au bout du Chemin de l'Anse à la Croix en bordure de la rivière Saguenay, constitue un attrait touristique majeur reconnu au plan d'urbanisme et pour lequel il est souhaité d'en assurer la protection et la mise en valeur en poursuivant sa consolidation et en renforçant ses liens avec d'autres attraits du village via le Vieux Chemin, un corridor routier panoramique sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes particulières pour les emplacements riverains sont répétitives ce qui nuit à l'application réglementaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le règlement portant le numéro 328-2023 soit et est adopté.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 AIDE FINANCIÈRE POUR LA FADOQ

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière de 2 500 \$.

5.2 AIDE FINANCIÈRE POUR LES LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière de 10 000 \$.

5.3 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES FÊTES DU 75^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière de 100 \$.

6. INVITATION

6.1 INVITATION CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-AMBROISE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux billets au coût de 70,00 \$.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 180 SENTIER FORTIN

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à permettre, sur un emplacement recoupé par une voie d'accès et où il n'y a pas de bâtiment principal, l'implantation d'un bâtiment complémentaire à 3 mètres d'une rue privée, alors que l'article 12.2 du règlement de zonage 268-2015 prescrit une distance minimum de 5.0 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure assortie de la condition suivante :

-Le propriétaire devra renoncer à tout recours contre la municipalité si des bris surviennent à son bâtiment lors du déneigement et il ne devra en aucun cas se plaindre de l'accumulation de la neige.

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 juin 2023 sur la demande de dérogation mineure du 180 Sentier Fortin.

8.2 EMBAUCHE INSPECTRICE EN BÂTIMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la candidature de madame Jennifer Simard au poste d'inspectrice en bâtiment pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

Le contrat de travail de madame Jennifer Simard fait partie de la présente résolution comme s'il était ici reproduit.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Mois de la sensibilisation de la sclérose en plaque

9.2 Lettre des Forestiers de La Baie

R-2023-05-107

R-2023-05-108

R-2023-05-109

R-2023-05-110

R-2023-05-111

R-2023-05-112



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

10. LISTE DES COMPTES

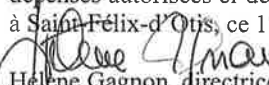
Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 97 204,49 \$.

N° de résolution
ou annotation

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Johanne Bergeron	296,24 \$	Friperie
Blackburn & Blackburn	292,14 \$	Contrat de service
Bureautique FTI	596,80 \$	Papeterie
Corporation de la rivière Saint-Jean	80,00 \$	Don
Francis Côté	500,00 \$	Remboursement de dépôt
Filtre Saglac	20,98 \$	Matériel
Fonds de l'information foncière	40,00 \$	Avis de mutation
Garage Fernand Boudreault	94,47 \$	Pièces
Garage Jacques Gagné	532,33 \$	Réparations
GLS	19,32 \$	Transport
Signalisation Inter-lignes	1 448,87 \$	Panneaux de signalisation
Japy	605,83 \$	Réparation lumières de rue
JMY	701,35 \$	Matériel
Laboratoire Environex	983,05 \$	Analyses
Lamco électrique	5 302,26 \$	TECQ-2019-2023
Lettfrage La Baie	51,74 \$	Affiche
Linde	82,39 \$	Bail
Marché Saint-Félix	166,76 \$	Repas
Métal Pless	5 467,06 \$	Matériel
Michael Bouchard	500,00 \$	Remboursement de dépôt
Municipalité de l'Anse-Saint-Jean	422,50 \$	Don
Napa	308,66 \$	Matériel
Nord-Flo	649,61 \$	Pièces
Nutrinor	4 424,49 \$	Diesel
Pétrole RL	337,68 \$	Essence
Pierre Richard	500,00 \$	Remboursement de dépôt
Potvin & Bouchard	1 435,36 \$	Matériel
Régie des matières résiduelles	3 785,34 \$	Quote-part
Robin Potvin inc.	2 900,87 \$	Matériel et location
Services sanitaires R. Bonneau	264,44 \$	Location
Unigec	3 725,19 \$	TECQ-2019-2023
Eric Walsh	500,00 \$	Remboursement de dépôt
FQM assurances	471,97 \$	Assurances
Hydro-Québec	6 638,50 \$	Électricité
Salaires et cotisations 05-03 au 01-04-2023	53 058,29 \$	
TOTAL	97 204,49 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 1^{er} mai 2023.

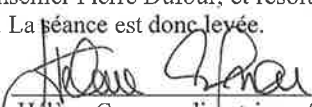

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

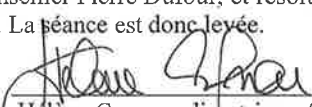
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.


Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 15 mai 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Est absente : Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2



N° de résolution
à l'adoption
Ordre du jour

Avis de convocation

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2023-05-115

R-2023-05-116

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Rapport financier du vérificateur pour l'exercice financier 2022
 - 3.2 Adjudication agrandissement du Chalet des loisirs
 - 3.3 Mandat de négociation avec l'entrepreneur
 - 3.4 Entente de règlement et quittance avec M. Stéphan Gagné
4. **Période de questions**
5. Levée de l'assemblée

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 15 mai 2023 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Rapport financier du vérificateur pour l'exercice financier 2022
 - 3.2 Adjudication agrandissement du Chalet des loisirs
 - 3.3 Mandat de négociation avec l'entrepreneur
 - 3.4 Entente de règlement et quittance avec M. Stéphan Gagné
4. **Période de questions**
5. Levée de l'assemblée

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 11^e jour de mai 2023

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3. RÉOLUTION

3.1 RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Après lecture des états financiers présentée par madame Claudia Blanchette, CA, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2022.



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

3.2 ADJUDICATION AGRANDISSEMENT DU CHALET DES LOISIRS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

3.3 MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC L'ENTREPRENEUR

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

3.4 ENTENTE DE RÈGLEMENT ET QUITTANCE AVEC M. STEPHAN GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE M. Stephan Gagné a été engagé à titre d'opérateur de camion de déneigement de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et est entré en fonction le 17 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Stephan Gagné n'est plus à l'emploi de la municipalité depuis août 2022;

CONSIDÉRANT QUE M. Gagné s'est plaint à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'un congédiement sans cause juste et suffisante, et qu'une séance de médiation a été tenue et présidée par la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont mises d'accord et se sont entendues sur les modalités de fin d'emploi de M. Stephan Gagné, selon les termes prévus au projet d'entente de règlement soumis au Conseil, lequel s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis approuve les clauses et modalités de l'entente de règlement hors cour et quittance avec M. Stephan Gagné telle que soumise au conseil municipal;

QUE Mme Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, et M. Pierre Deslauriers, maire, soient autorisés à signer ladite entente intervenue entre les parties.

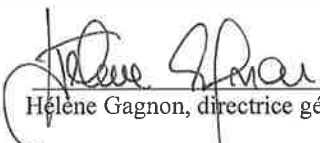
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 30 mai 2023 à l'Hôtel de ville.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Adjudication agrandissement du Chalet des loisirs
 - 3.2 Mandat de négociation avec l'entrepreneur
4. **Période des questions**
5. **Levée de l'assemblée**

N° de résolution
ou annotation

Avis de convocation

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le mardi 30 mai 2023 à l'Hôtel de ville.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Adjudication agrandissement du Chalet des loisirs
 - 3.2 Mandat de négociation avec l'entrepreneur
4. **Période de questions**
5. **Levée de l'assemblée**

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 26^e jour de mai 2023

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 ADJUDICATION AGRANDISSEMENT DU CHALET DES LOISIRS

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis est allée en appel d'offres public pour l'agrandissement du Chalet des loisirs.

Voici les résultats :

Entreprises	Prix incluant taxes
Construction CR	718 018,88 \$
ASMI	709 907,01 \$
Construction MG	793 234,37 \$
POLVIN	642 900,00 \$
GIGARI	785 251,66 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la soumission est conforme;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'attribuer le contrat à l'entreprise POLVIN au montant de 642 900,00 \$ taxes incluses.

Formulaires d'Adresses CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MMP

R-2023-05-119

R-2023-05-120



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

3.2 MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC L'ENTREPRENEUR

Considérant que les coûts des travaux pour l'agrandissement du Chalet des loisirs dépassent l'estimé budgétaire de la municipalité;

Considérant que la municipalité doit absolument réduire les coûts de construction afin d'atteindre les prévisions budgétaires prévues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière, madame Hélène Gagnon, le mandat de négocier à la baisse avec le contracteur POLVIN le coût de l'agrandissement du Chalet des loisirs.

Il est également résolu que les professionnels approuvent les changements proposés.

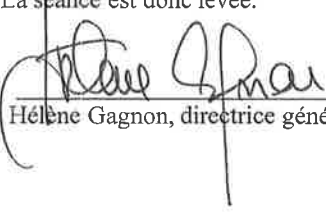
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Héléne Gagnon, directrice générale et sec-trés.

N° de résolution
ou annotation

-2023-05-122